



Modalités de participation au 2ème challenge départemental des rando challenges® :

Pour la 2^{ème} année consécutive, le comité Loire FFRandonnée propose en 2013 un challenge départemental en lien avec les clubs organisateurs des 4 rando challenges® du département.

Les clubs de Pélussin (14 avril), du Chambon-Feugerolles (9 juin), de Montchal (7 juillet) et de Ouches (22 septembre à Villemontais) organisent en 2013 chacun un rando challenge® avec les 3 niveaux : Découverte, Expert et Super.

Pour inciter le maximum de personnes à participer à ce type de marche en équipe, nous avons établi les modalités encadrant le challenge départemental (classement sur plusieurs épreuves).

Vous trouverez ci-dessous les modalités du challenge départemental.

La composition des équipes :

- les équipes doivent être composées de **2 personnes minimum et 4 personnes maximum**.
- les équipes doivent obligatoirement être composées de **2 personnes licenciées FFRandonnée**.
- les équipes doivent avoir **un nom strictement identique sur les différentes épreuves**.
- les équipes doivent avoir un **«chef d'équipe»** inscrit en premier sur la fiche d'inscription.
- les équipes peuvent changer de composition **sauf le chef d'équipe** en respectant les points 1 et 2.

Critères de classement :

- **les 3 épreuves** (Découverte, Expert, Super) sont retenues pour le classement départemental
- pour être enregistrée au classement du challenge départemental, l'équipe **devra avoir un nom et un chef d'équipe identique sur toutes les épreuves**.
- **le classement** (Découverte, Expert et Super) **se fera au meilleur des 3 épreuves** sur les 4 organisées (participation au moins à 3 rando challenges®).
- chaque épreuve attribuera des points aux **10 premières équipes** (en conformité avec le règlement) (10 pts à la première équipe arrivée, 9 pts à la seconde... 1 pt à la 10ème).
- le classement départemental se fera à partir du **nom de l'équipe et du chef d'équipe**.